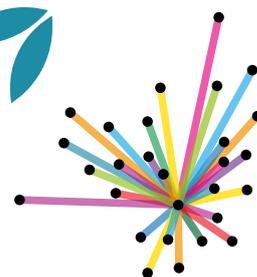


RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

(SUR LES DONNÉES 2019)



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Sommaire

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



4

ÉNERGIES



9

MOBILITÉS



14

DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



19

LES COMMUNES AGISSENT

SUPPRESSION D'UN ÎLOT DE CHALEUR

Un îlot de chaleur de près de 4 ha a été identifié en centre-ville. Grâce à l'implication de la Ville et le soutien de la Métropole, un programme d'urbanisme durable et de lutte contre les îlots de chaleurs a vu le jour : 400 logements, commerces et offre multimodale de mobilité avec surface végétale, pavés enherbés, création de fontaines, collecte de déchets enterrés et éclairage basse consommation.

CRÉATION DE LA ROUTE POUCE-POUCE

Ce concept de « la Route Pouce-Pouce », modernise l'auto-stop pour en faire un mode de déplacement alternatif à l'échelle de la ville. Il s'agit de mettre en relation auto-stopper et conducteur pour des trajets solidaires et durables.

MISE EN ŒUVRE DE LA BIODYNAMIE

Depuis 2015, un entretien en biodynamie a été mis en place au stade du Haillan. En plus d'être économique et vertueux pour l'environnement, ce type d'entretien s'inscrit dans une démarche globale Zéro Phyto menée pour tous les espaces verts de la commune : gestion différenciée, lutte biologique intégrée, fleurissement des trottoirs, entretien du cimetière...

MISE À DISPOSITION D'UNE FLOTTE VÉLOS

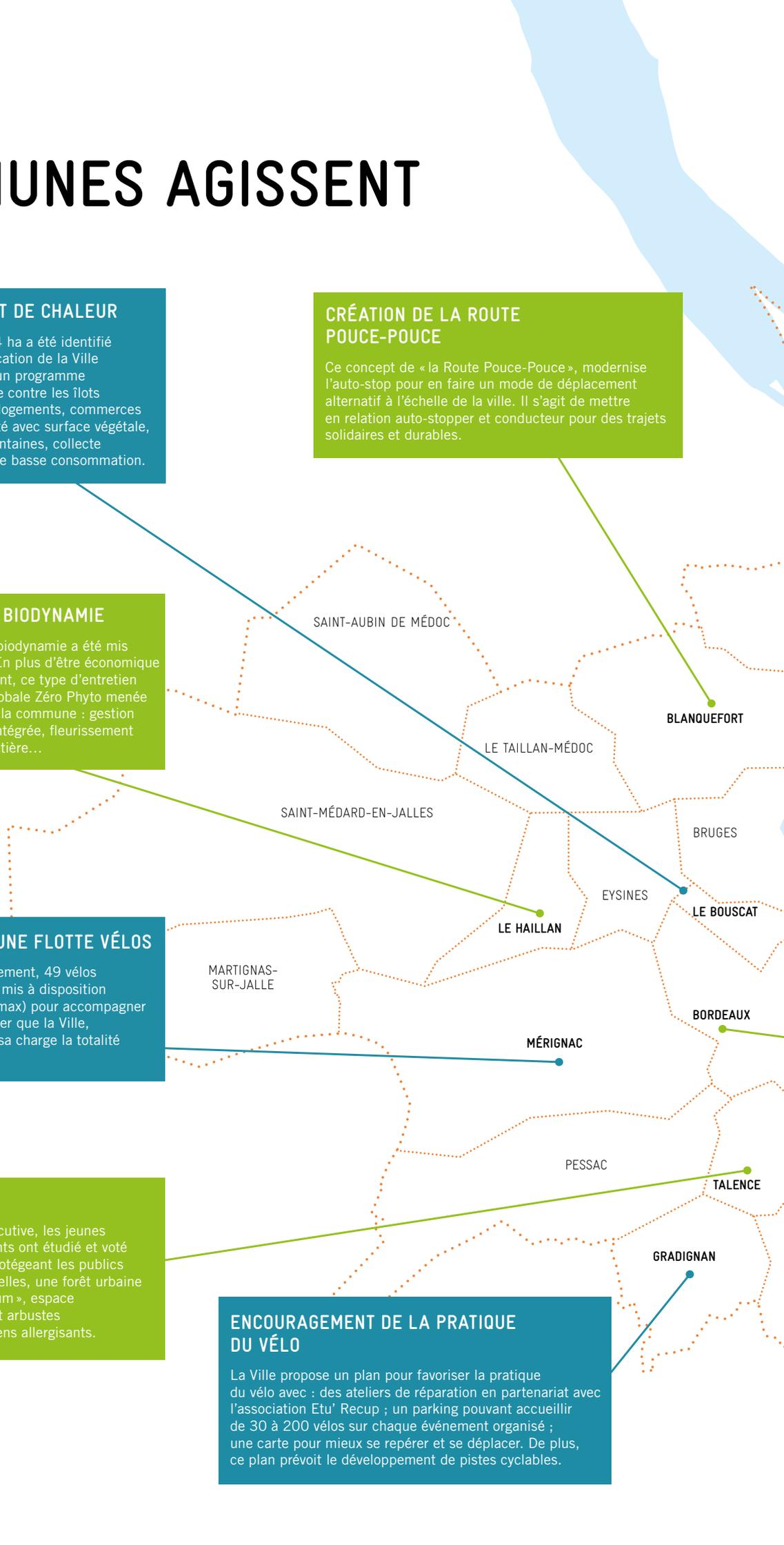
Pour accompagner le déconfinement, 49 vélos à assistance électrique ont été mis à disposition des habitants (prêt de 3 mois max) pour accompagner la transition énergétique. À noter que la Ville, via la Maison du vélo, prend à sa charge la totalité de l'entretien.

PROJETS ÉCOLOGIQUES

Pour la deuxième année consécutive, les jeunes du Conseil municipal des enfants ont étudié et voté pour les projets écologiques protégeant les publics vulnérables : une tour à hirondelles, une forêt urbaine expérimentale et un « pollinarium », espace d'observation mêlant plantes et arbustes pour prévenir l'arrivée des pollens allergisants.

ENCOURAGEMENT DE LA PRATIQUE DU VÉLO

La Ville propose un plan pour favoriser la pratique du vélo avec : des ateliers de réparation en partenariat avec l'association Etu' Recup ; un parking pouvant accueillir de 30 à 200 vélos sur chaque événement organisé ; une carte pour mieux se repérer et se déplacer. De plus, ce plan prévoit le développement de pistes cyclables.



ENGAGEMENT DU GROUPE CITOYEN 21

Depuis 5 ans, des citoyens regroupés en instance de démocratie participative sont engagés en faveur de la préservation du patrimoine arboricole. Un recensement d'une cinquantaine d'arbres remarquables a été établi (repérages, mesures, cartographies, photographies) sur 3 parcs identifiés.

CONCERTATION AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC

Afin de valoriser le parc, la Ville a lancé une consultation citoyenne : questionnaire et ateliers de concertations pour participer activement à son futur aménagement. L'objectif : aboutir à une valorisation respectant les usagers et l'environnement.

INSTALLATION D'UN POULAILLER PARTICIPATIF

Suite au budget participatif 2019, un poulailler participatif et pédagogique a pris place dans le groupe scolaire Pasteur. 6 poules accueillies dans un espace de 60m² sont prises en charge par les enfants.

QUINZAINE SOLIDURABLE

Chaque année, la Ville de Bordeaux organise la quinzaine Solidurable dans les écoles de la commune. Des bacs collecteurs sont installés dans les écoles, destinés à recueillir vêtements, livres ou jouets... et des ateliers de sensibilisation à destination des enfants sont animés dans les domaines de l'ESS et du développement durable.

COLLECTE DES BIODÉCHETS EN RESTAURATION COLLECTIVE

Pionnière dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Bègles s'engage davantage. Depuis 2017, des tables de tri ont été installées dans les écoles élémentaires de la commune. En 2018, cette installation s'est étendue aux maternelles et au restaurant du personnel. En 2020, les biodéchets des 13 écoles publiques sont collectés puis valorisés.

DÉCOUVERTE DE LA VALLÉE DE L'EAU BLANCHE

La commune invite le grand public à découvrir cet espace naturel sensible en empruntant un nouveau cheminement piéton, mais aussi en participant aux nombreuses visites thématiques. Pour les plus jeunes, une malette pédagogique est également en construction.

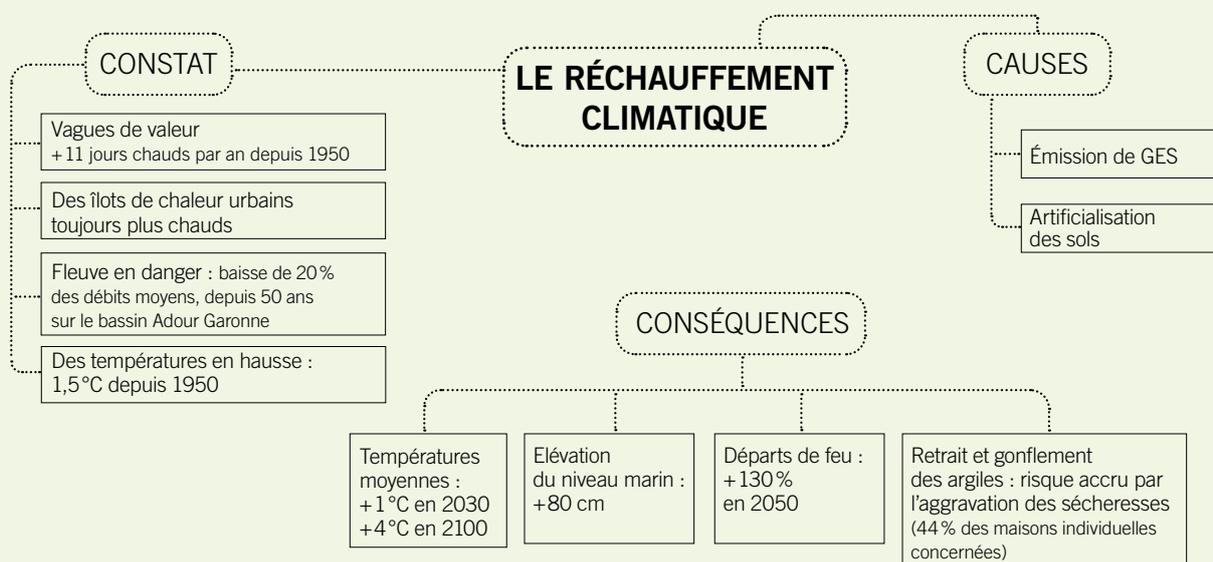
EAU, BIODIVERSITÉ ET NATURE : DE LA NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES ENJEUX

Malgré les efforts déjà menés, le constat est indéniable : le changement climatique aura bien lieu. Depuis 1950, le territoire a gagné 1,5°C et 11 jours de canicule supplémentaire par année. Selon les prévisions, cette tendance devrait s'accroître. À l'horizon 2100, Bordeaux Métropole devrait connaître une hausse des températures de 4°C, et une hausse du niveau marin de près de 80 cm. Ces changements s'accompagnent de nombreuses conséquences : bouleversement des écosystèmes, risques d'inondations, hausse des départs de feu, souffrance du secteur agricole et plus grande vulnérabilité des populations sensibles... Pour limiter au mieux les impacts de ces changements, les initiatives locales, l'engagement et la solidarité sont des leviers essentiels pour concevoir le monde de demain.



DES CAUSES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

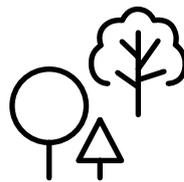


Source Bordeaux Métropole

OBJECTIFS



Vers un facteur 6
en 2050,
soit diviser par 6
les émissions de gaz
à effet de serre de 1990



Préserver et valoriser
les 50 % d'espaces
naturels, agricoles
et forestiers

CE QUI A ÉTÉ FAIT

ACCOMPAGNEMENT VERS LE « 0 » PESTICIDE

**11 communes accompagnées à la gestion
des espaces en Zéro pesticide sur 11 cimetières
et 10 sites d'espaces publics**

L'enjeu actuel est d'intégrer davantage de nature en ville tout en maintenant un tissu urbain dense pour éviter l'étalement urbain. Bordeaux Métropole a proposé un accompagnement aux communes pour repenser les cimetières et leur gestion vers plus de naturalité et faciliter l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Par cet accompagnement, il s'agissait d'anticiper l'extension d'interdiction en 2022 de l'usage des produits phytosanitaires dans les cimetières. Des visites de terrain ont été conduites dans 11 cimetières pour lesquels des préconisations d'aménagement et d'entretien ont été formulées aux communes. Un des principaux critères de réussite identifiés pour atteindre l'objectif zéro pesticide est la mise en place d'une gestion différenciée. Ces communes ont été également accompagnées sur l'amélioration de l'entretien d'espaces publics, principalement des voiries, déjà en zéro pesticide mais dont la gestion était problématique.

 **OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



GOVERNANCE ALIMENTAIRE DURABLE

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) a été lancé officiellement le 19 octobre 2017.

Afin de garantir la représentation des différentes parties prenantes du système alimentaire, cinq collèges d'acteurs ont été constitués : politiques publiques, production, transformation, distribution et sensibilisation/éducation. Le plan d'actions, validé en comité de pilotage en janvier 2019, structure l'activité du CCGAD selon quatre objectifs : fédérer les acteurs et animer les coopérations, sensibiliser, valoriser, porter à connaissance, soutenir les initiatives locales et les expérimentations, suivre et évaluer les performances du territoire.

En 2019, une étude a permis de quantifier et qualifier les achats de la restauration collective des 28 communes et des restaurants administratifs de la Métropole. Pour 63 515 repas par jour, soit plus de 9,4 millions de repas par an, le marché alimentaire de la restauration collective communale et métropolitaine représente en 2018 environ 19 millions d'euros d'achats HT. Cette étude vise ainsi à mettre en relation et identifier les capacités d'approvisionnement du territoire sur le court, moyen et long terme afin de définir un axe de développement des filières pour répondre à cette demande.



LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Depuis 2016, 36 projets d'aménagement urbain évalués sur les impacts en termes d'îlots de chaleur urbains (+ 14 en 2019)

Pour réduire les impacts du réchauffement climatique en ville, il est urgent d'identifier et d'agir sur les îlots de chaleur, ces points urbains où, du fait de l'aménagement de l'espace, la chaleur est particulièrement importante par rapport aux secteurs environnants. Le phénomène peut être facilement contrôlé par une augmentation de la végétation, ou encore l'amélioration de l'écoulement des eaux. Grâce à l'outil Score ICU, 14 projets d'aménagement urbain ont été évalués en 2019 sur le volet de l'impact thermique. Par ailleurs, dans le cadre du projet « Vision », une expérimentation d'un îlot frais multimodal a aussi été menée sur la place François Mitterrand de Cenon lors de la saison estivale. La métropole désire poursuivre ces travaux d'aménagements sur trois zones clairement identifiées : les zones d'aménagement commercial, les zones de bureaux et les grands ensembles faisant l'objet d'une rénovation urbaine. Enfin, la stratégie en faveur de l'adaptation au changement climatique, englobant l'ensemble de ces actions, est en cours de finalisation.



DIAGNOSTIC FORESTIER MÉTROPOLITAIN

25 % de surface forestière

65 % de parcelles privées

Afin de mieux prendre en compte les espaces forestiers, un diagnostic a été conduit en 2019 sur une étendue de 12000 ha située à l'ouest correspondant à près de 25 % du territoire métropolitain. Sur cette surface, on dénombre 65 % de parcelles privées avec près de 2500 propriétaires. Le diagnostic a été réalisé grâce à la participation des acteurs publics et privés de la filière (ONF, CRPF, interprofession, coopératives...)

lors de 4 ateliers thématiques :

- Lisières ville-forêt et foncier,
- Usages et risques de la forêt,
- Biodiversité et documents d'urbanisme,
- Economie et filière bois-forêt.

Une stratégie forestière est en cours d'élaboration en concertation avec les acteurs de la filière et du territoire, en particulier les communes. Cette stratégie permettra d'améliorer la connaissance du massif forestier et de construire un plan d'actions en cohérence avec la filière économique.



ET TOUT CECI A PERMIS...



**3 748 HA D'ESPACES
DE NATURE OUVERTS
AU PUBLIC,
soit 48 m² par habitant**

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE

Bordeaux Métropole s'organise pour anticiper au mieux les changements et préserver son patrimoine naturel.



RÉVISION DU PCAET ET BUDGET CLIMAT

Le 2^e Plan climat air énergie territorial (PCAET) métropolitain a été adopté le 7 juillet 2017. Après 3 ans de mise en œuvre, il convient de réaliser son évaluation à mi-parcours et de redéfinir l'ambition métropolitaine de manière à intégrer les évolutions technologiques et réglementaires, la stratégie nationale visant l'ambition bas carbone ainsi que le projet de mandature 2020-2026. Dans cette perspective, l'adoption pourrait être envisagée au 1^{er} semestre 2022. De plus, Bordeaux Métropole s'engage dans la mise en place d'un « budget vert » dit « coloré ». Ce budget est un outil permettant de qualifier les dépenses et les investissements de la collectivité en fonction de leur impact environnemental (défavorable, neutre, favorable, très favorable, indéfini).



OBJECTIF 1 MILLION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Avec la volonté d'améliorer la qualité de l'air, de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, et de favoriser la biodiversité en ville, Bordeaux Métropole poursuit l'objectif de planter 1 million d'arbres sur son territoire au cours des prochaines années, soit une augmentation de 20 % de son patrimoine arboré. Pour se faire, les actions suivantes seront mises en œuvre : évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour intégrer l'arbre et son écosystème dans les règles d'urbanisme, mobilisation des ressources foncières délaissées, constitution d'un fonds de 2 millions d'euros par an pour ce projet, mais également sensibilisation des habitants, des communes et des entreprises pour la poursuite de cet objectif.



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE BIODIVER'CITÉ

La préservation des écosystèmes et de leurs services est essentielle à l'échelle de la métropole. Pour autant, ces enjeux ne sont pas aujourd'hui suffisamment pris en compte dans les projets d'aménagement. La première stratégie Biodiver'Cité a permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement écologique du territoire. Il s'agit avec la stratégie Biodiver'Cité#2 de rendre opérationnel ces résultats au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions pluri annuel intégrant 4 axes :

- Connaître et suivre l'état de la biodiversité,
- Préserver et restaurer les milieux naturels du territoire,
- Faire de la nature urbaine un élément de la trame verte et bleue et un support à la préservation des écosystèmes,
- Sensibiliser le grand public, les acteurs et les élus.



ÉVOLUTION DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE EN RÉGIE

La gestion de l'eau potable au niveau de Bordeaux Métropole va évoluer en régie. Le contrat de concession de service public, d'une durée de 30 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2021 et concerne 23 communes sur 28. La régie permettra de garantir la transparence et la maîtrise du prix de l'eau, une gestion durable de la ressource, et une meilleure articulation avec les politiques territoriales métropolitaines. Dans cet objectif, la Commission Consultative des services publics locaux a été saisie sur le projet de création de la régie du service public de l'eau avant sa création effective. Cette commission permet l'expression des usagers sur l'ensemble des services publics locaux.

DES ÉNERGIES POUR DEMAIN



LES ENJEUX

La question énergétique est essentielle pour prétendre à une société plus responsable et plus soucieuse de son environnement. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la demande mondiale d'énergie pourrait augmenter de 45 % d'ici 2030, avec une très forte croissance relative à la consommation électrique. Par ailleurs, la production mondiale d'énergies fossiles représente plus de 80 % de la production totale d'énergie primaire. Or, ces ressources s'amenuisent et des projections annoncent leur épuisement d'ici 100 ans. Ainsi, pour ralentir la tendance et permettre aux générations futures un accès au confort, sans mettre en péril les ressources à disposition, les pistes sont nombreuses : exploitation de sources alternatives et renouvelables, rénovation de bâtiments anciens, intégration de nouvelles normes de construction... Déjà engagée pour la transition énergétique, Bordeaux Métropole développe de nombreux projets et poursuit ses objectifs pour sensibiliser les citoyens et encourager le recours aux énergies de demain.

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES



La consommation totale d'énergie (corrigée des variations climatiques*) **a baissé** de 1,4 % depuis 2010.



Par habitant, cette consommation a tendance à diminuer de **12 %** et représente près de 20 000 kWh/hab.



La part d'énergies renouvelables représente **17,5 %** de la consommation totale du territoire en 2019.



Les émissions de GES, résultant à **85 %** de la consommation d'énergie, représentent environ **2 900 kilotonnes équivalent CO₂**.

* Afin de pouvoir comparer la consommation d'une année sur l'autre sans que la météo ne vienne « perturber » cette comparaison, la consommation d'énergie est corrigée en fonction des relevés météorologiques de l'année.

OBJECTIFS



Porter la part
des énergies
renouvelables
à 32 %, en 2030



Massifier
la rénovation
performante
de l'habitat

CE QUI A ÉTÉ FAIT

Pour accompagner les ménages dans la transition énergétique, et leur donner les moyens d'agir à leur échelle pour réduire leur consommation, mais aussi pour participer au développement d'une filière locale porteuse, la Métropole a favorisé une production et une consommation énergétique plus durable, en alliant aux préoccupations énergétiques des considérations sociales et solidaires. Salués pour leur exemplarité, trois réseaux de chaleur du territoire ont reçu en 2019 le label « Éco réseau de chaleur » de l'association AMORCE pour la deuxième année consécutive.

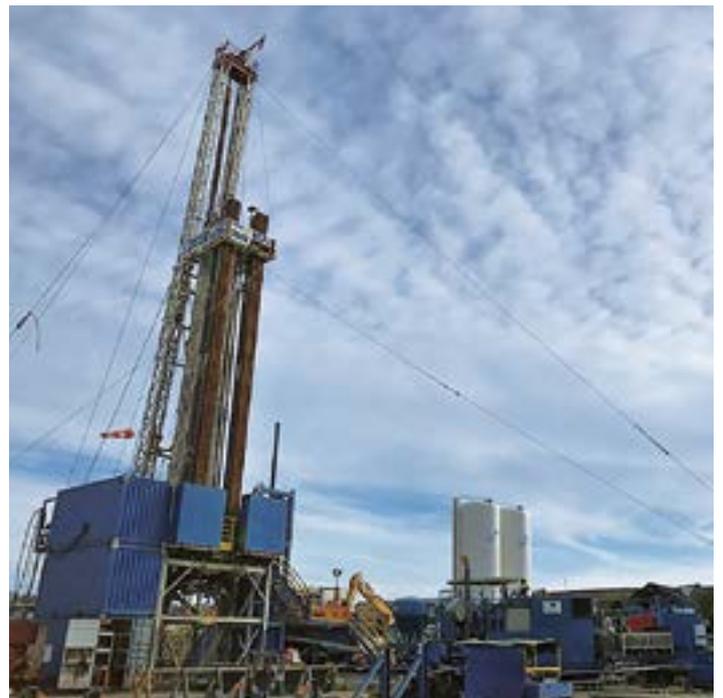
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



EXPLORATION GÉOTHERMIQUE PLAINE DE GARONNE

61,5 km (+ 6 km en 2019) de réseaux de chaleur
81 % de la chaleur est issue des énergies renouvelables et de récupération
227 GWh de chaleur livrée

Le réseau de chaleur Plaine de Garonne desservira à terme du sud de Lormont jusqu'à Floirac avec notamment les projets urbains de Brazza, Bastide Niel, Garonne Eiffel et La Benaugue, soit près de 28 000 équivalents-logements. Des travaux de forages géothermiques ont été conduits en 2019 pour alimenter ce réseau. Suite à différents essais, l'option retenue correspond au réservoir du Cénomaniens, situé à environ 800 m de profondeur, où l'eau est disponible à 45 °C. L'option située à 1 600 m de profondeur avec une eau à 70 °C a dû être abandonnée en raison d'une insuffisance de débit. Ce réseau de chaleur bénéficiera en complément d'une chaufferie bois. La mise en service du réseau alimenté par la géothermie est prévue fin 2020.



ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2019, 4 572 conseils ont été donnés et 79 nouvelles copropriétés, soit 4 420 logements, ont été accompagnées.
Maison individuelle : 374 550€ d'aides à la rénovation de maisons individuelles, pour 201 logements
Copropriétés : 1,8 M€ d'aides à la rénovation des logements collectifs, pour 1 435 logements

La plateforme en ligne Ma Rénov Bordeaux Métropole accompagne gratuitement les ménages du territoire dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement. Le service s'adresse aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires et accompagne les projets de rénovation des maisons individuelles comme des copropriétés. Grâce à Ma Rénov, les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réaliser le bilan énergétique de leur habitation, choisir les travaux à réaliser les plus adaptés, sélectionner les bons professionnels implantés localement et trouver les bons financements. Pour avoir un premier aperçu des performances énergétiques de son logement avant de réaliser un bilan complet, le site Ma Rénov propose également de consulter la thermographie aérienne interactive du territoire. Visant à développer un réseau local durable et solidaire, la plateforme propose aux professionnels de prendre contact pour devenir partenaire de la rénovation énergétique de Bordeaux Métropole.



SOUTIEN DE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE TERTIAIRE ET INDUSTRIEL

17 signataires de la Charte climat énergie (+8 en 2019)
900 000 m² concernés

Bordeaux Métropole a impulsé une dynamique auprès des acteurs publics et privés du secteur tertiaire. La charte d'engagement climat énergie, volet tertiaire de Bordeaux Métropole, co-construite avec les acteurs du secteur, a été signée par ses premiers adhérents le 2 juillet 2018. Cette charte a vocation à mobiliser les acteurs qui s'engagent de manière volontaire pour améliorer l'efficacité énergétique de leur parc et le confort des occupants. L'année 2019 a permis de confirmer l'engagement des signataires de la charte tertiaire et d'accueillir 8 nouveaux adhérents.

Afin d'animer cette communauté d'acteurs, Bordeaux Métropole assure le suivi des engagements des signataires mais s'engage aussi à créer des rencontres, valoriser les initiatives locales et informer des dispositifs techniques et financiers mobilisables pour faciliter le passage à l'acte de rénover dans le cadre du club tertiaire.

En complément, de nouveaux dispositifs d'accompagnement visent à être expérimentés : études énergétiques, visites techniques... La Métropole se positionne comme animatrice territoriale de la rénovation énergétique du tertiaire.



ORGANISATION DES ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

3 350 congressistes, 15 pays représentés
12 plénières, 120 ateliers et 7 visites thématiques
Bilan carbone de la manifestation : 175 teqCO₂
(-25 % par rapport à 2017)

Les Assises européennes de la transition énergétique se sont tenues du 28 au 30 janvier 2020, au Palais des Congrès de Bordeaux. Cette manifestation est organisée en alternance par la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Grand Genève et Bordeaux Métropole. Durant 3 jours, les Assises européennes de la transition énergétique ont proposé aux participants une programmation multi-formats, qui permet à la fois de s'informer, d'échanger et de co-construire. Les manifestations, parce qu'elles invitent de nombreux participants et qu'elles génèrent des déchets et des achats, sont fortement émettrices de CO₂. Les émissions de Gaz à effet de serre de l'organisation des Assises de l'énergie 2020 ont été comptabilisées et feront l'objet d'une compensation via un organisme certifié de soutien à l'agriculture locale et raisonnée. Un effort particulier a été engagé sur les repas avec un repas entièrement végétarien et des produits locaux et de saison. De plus, pour faciliter les déplacements des congressistes Bordeaux Métropole a mis à disposition des tickets tram et bus pour la durée du congrès. Le Bilan carbone, mesuré par BCO2 ingénierie, s'élève à 175 teqCO₂, soit une diminution de 25 % par rapport à l'édition bordelaise de 2017.



ET TOUT CECI A PERMIS...



**UNE BAISSÉ DE 12%
DE LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
PAR HABITANT,
malgré une hausse
du nombre d'habitants
sur le territoire de 12%**

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE



SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Le Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) porte une démarche de planification énergétique compte-tenu de la trajectoire à long terme déterminée : -50 % de consommation d'énergie, développement des productions et de l'importation d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins. Le SDE permettra de contribuer à l'animation territoriale dans le secteur de l'énergie, et ainsi de créer une dynamique collective de l'ensemble des acteurs.



DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

Un ensemble d'études a été engagé et a permis d'identifier les futurs développements des réseaux de chaleur. Le réseau de chaleur Mérignac-centre va être réalisé en concession. Ce projet, de 16 à 25 GWh de puissance, reposera sur une chaufferie biomasse située sur le terrain du futur stade nautique qui sera l'un des principaux consommateurs du réseau. Dans le quartier du Grand Parc, le réseau de chaleur pourrait être étendu au moyen d'énergies renouvelables avec une puissance de 25 à 50 GWh. Enfin, un vaste projet est à l'étude sur le sud de l'agglomération sur les communes de Pessac, Talence, Gradignan, Bègles, Bordeaux et Villenave-d'Ornon. Il comprendrait en particulier le campus et le quartier de Thouars pour une puissance jusqu'à 120 GWh. De plus, d'autres projets sont actuellement à l'étude et un plan d'actions à l'échelle du territoire sera défini courant 2021.



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

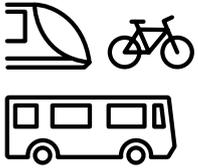
Deux projets majeurs, bâtis sur d'anciennes décharges, sont en projet : celui du Bourgailh et celui de Labarde. Avec une mise en service prévue au printemps 2021, le projet du Bourgailh devrait avoir une production de 6 MW. D'ores et déjà en construction, le site de Labarde prévoit une production annuelle de 75 460 MWh, sur une surface de 60 ha. Ce site permettra d'alimenter 30 184 foyers, hors chauffage. Bordeaux Métropole s'est engagée dans l'achat d'électricité verte qui permettra d'augmenter significativement la part d'électricité d'origine renouvelable consommée sur le territoire. En complément, un plan d'actions pour développer davantage les énergies renouvelables sera construit courant 2021.



POURSUITE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

L'objectif est de massifier la rénovation énergétique des maisons individuelles en poursuivant l'accompagnement par les conseillers en rénovation et en adaptant le dispositif d'aides en lien avec les autres dispositifs. Concernant les copropriétés, l'accompagnement permettra aux projets initiés de progresser dans leur parcours de rénovation pour aboutir à la réalisation des travaux. 60 chantiers pilotes en maisons individuelles bénéficient également d'interventions pédagogiques et d'un accompagnement renforcé. D'autres chantiers sont à l'étude, se basant sur les résultats de l'Observatoire de l'habitat sur la métropole. De plus, la société d'économie mixte (SEM) Bordeaux Métropole Énergies a été créée avec l'objectif de concourir à l'atteinte des objectifs sectoriels de maîtrise de la demande, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables du schéma directeur de l'énergie du territoire, en partenariat avec ENGIE Entreprises & Collectivités et la Banque des Territoires.

PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE



170 Millions de voyages
sur le réseau TBM
en 2019



1425 km d'aménagements cyclables en 2019
(pistes et voies vertes, voiries apaisées, bandes et couloirs de bus...)



Pollution urbaine sur la métropole
24% des émissions
de gaz à effet de serre
proviennent du transport

2/3 des émissions
des oxydes d'azote
(NO₂ et NO_x) proviennent du transport routier



LES ENJEUX

Comment se déplacer aujourd'hui dans les meilleures conditions, tout en intégrant les enjeux environnementaux ? Cette interrogation devient de plus en plus prégnante pour les territoires comme pour les usagers, qui cherchent à limiter les impacts du transport sur l'environnement et la santé. Au regard de la situation, il est désormais impossible de tourner le dos à un changement profond de nos comportements. Pour Bordeaux Métropole, concevoir un réseau de mobilité durable, c'est agir directement sur la qualité de l'air et par conséquent sur la santé et la qualité de vie des habitants.

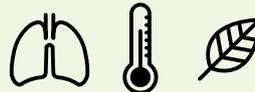
MIEUX SE DÉPLACER, C'EST MIEUX RESPIRER



Le transport est également le principal émetteur de CO₂.



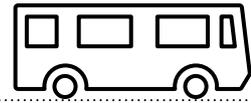
Des niveaux de pollution par le NO₂ et les particules PM10 et PM2,5 plus élevés près des axes de circulation à fort trafic.



De nombreuses conséquences :
Maladies respiratoires aiguës et chroniques
Maladies cardio-vasculaires
Réchauffement et dérèglement climatique
Danger pour la flore et la biodiversité.



OBJECTIFS



Passer d'une part modale des vélos de 8% en 2017 à 18% en 2030



Passer d'une part modale des véhicules motorisés de 50% en 2017 à 33% en 2030



Passer d'une part modale des transports en commun de 12% en 2017 à 20% en 2030



CE QUI A ÉTÉ FAIT

Les moyens de transports alternatifs commencent à prendre le pas sur la voiture. Réalisée tous les 10 ans, l'enquête « ménage déplacement » livrera ses conclusions fin 2021 et envisage d'ores et déjà une augmentation conséquente de la pratique du vélo ces dernières années (+9% en 2019).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



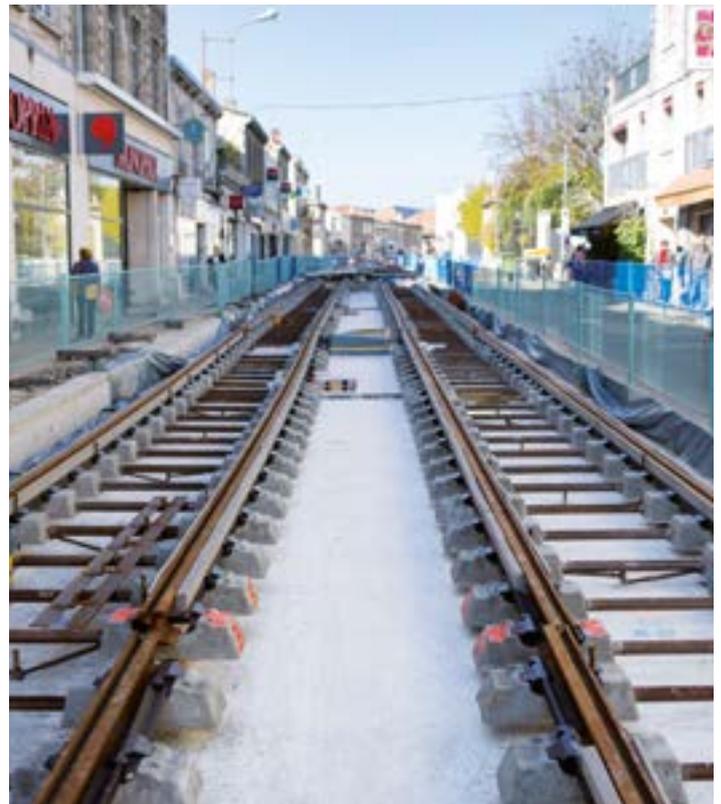
EXTENSION DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN

En 2019 :

la fréquentation du BUS progresse de +13,8% alors que celle du TRAMWAY régresse de -3,9%

De 2015 à 2019, la fréquentation du réseau TBM a augmenté de 30%, plaçant ce moyen de transport comme l'une des solutions privilégiées par un grand nombre d'habitants. En 2019, le réseau de tramway a enregistré près de 101,5 millions de voyages et le réseau de bus (hors mobibus) près de 68 millions. La fréquentation du tramway a connu une baisse relative de 4% liée aux mouvements sociaux et à l'incendie du parking des Salinières à Bordeaux.

Marquée par l'inauguration de la ligne D en fin d'année 2019, l'extension du tramway sur la métropole se poursuit. Traversant notamment Le Bouscat et Eysines, la nouvelle ligne D devrait rejoindre Saint-Médard-en-Jalles dans les prochaines années. La ligne A sera quant à elle prolongée pour desservir l'aéroport de Bordeaux Mérignac.



PRÊTS DE VÉLOS POUR LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

2 392 prêts de vélo gratuits
+ 274 par rapport à 2018

1,8 millions d'emprunts V³ en 2019
- 19% par rapport à 2018

180 stations V³ (+ 4 stations depuis 2018)

Créé en 2003, le réseau des maisons métropolitaines des mobilités alternatives comprend 5 Maisons dont récemment la Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives Léon à Vélo à Mérignac, inaugurée en octobre 2019. Ces structures proposent aux habitants de la métropole le prêt gratuit de vélos de toutes sortes : classique, pliant, vélo-cargo, avec assistance électrique...

En 2019, près de 2400 prêts de vélos ont été effectués par la Maison métropolitaine des mobilités alternatives. Enfin, avec 1,8 millions d'emprunts V³ réalisés en 2019, le service de prêt de vélo TBM connaît une baisse de 19% par rapport à 2018, malgré l'arrivée du nouveau service de véhicule électrique. La baisse des emprunts peut s'expliquer par des conditions climatiques peu favorables et la présence nouvelle des opérateurs de « free-floating » sur le territoire.

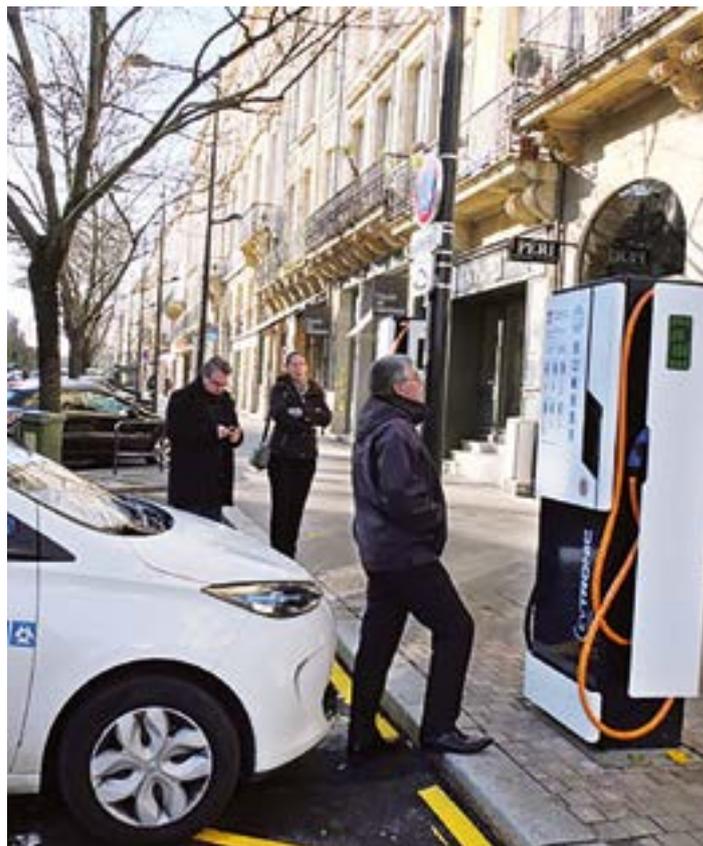


NOUVELLES STATIONS POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

245 places équipées en 2019
(+25 par rapport à 2018)

Afin de promouvoir davantage l'utilisation de véhicules plus propres, Bordeaux Métropole développe la mise en place de bornes pour les véhicules électriques. La majorité de ces bornes permettent une recharge en 20 minutes environ, grâce à 3 prises différentes pour s'adapter à tout type de voitures ou deux roues.

En 2019, Bordeaux Métropole gère 14 de ces bornes pour 27 emplacements, répartis sur Bordeaux, Blanquefort, Bruges, Cenon, Artigues-Près-Bordeaux, Pessac, Bègles, Parempuyre. S'ajoutent les places situées dans les parkings et parcs-relais de la métropole qui compte 218 places équipées de bornes de recharge lente.



SENSIBILISATION AUX PRATIQUES DE MOBILITÉ DURABLE

8 600 personnes sensibilisées lors de la semaine mobilité
4 800 cyclistes au 2^e Vélotour
(+600 par rapport à 2018)

Durant la semaine de la mobilité en 2019, plus de 8 600 personnes ont été sensibilisées aux modes alternatifs.

À cette occasion, le dimanche 15 septembre a eu lieu la 2^e édition du Vélotour à Bordeaux. Départ quai des Sports Saint-Michel, le parcours est passé à Floirac, Bègles et de retour à Bordeaux. Les trois lieux plébiscités par les participants ont été l'Arkea Arena, l'Arena Parcub et l'Université de Bordeaux à La Victoire.

4 800 cyclistes (soit 600 de plus qu'en 2018) ont participé. De plus, dans l'objectif d'inciter le plus grand nombre de salariés à se rendre à leur travail autrement qu'en voiture, un challenge de la mobilité inter-entreprises a été organisé : 151 entreprises ont participé et 5 850 salariés.

Enfin, un colloque s'adressant aux entreprises sur le thème du « dernier km » a réuni plus de 66 entreprises.

Ce dernier incite notamment les salariés à adopter des pratiques de déplacements alternatives à l'autosolisme (fait de conduire seul dans sa voiture) pour se rendre sur son lieu de travail.



ET TOUT CECI A PERMIS...



**+ 9 % EN 2019
DE PRATIQUE
À VÉLO**

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE



RÉVISION DE LA STRATÉGIE DES MOBILITÉS

L'ambition de la future stratégie est de fluidifier et de faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain portée par une offre complémentaire de multimodalité : la marche, le fleuve, les solutions en mode BHNS (bus à haut niveau de service) seront exploités ; de nouveaux franchissements ou le téléphérique seront à l'étude... Le vélo, le covoiturage ainsi que l'autopartage seront développés. Enfin, l'articulation avec les territoires extra métropolitains sera prise en compte notamment avec le RER métropolitain ; son volet ferroviaire et son volet car express. Les objectifs principaux de cette stratégie sont de fluidifier la circulation, rendre les déplacements plus faciles pour les habitants, réduire leurs temps de transport et ce, en limitant l'impact environnemental.



LANCEMENT DU PLAN MODES ACTIFS

Mis en place pour répondre aux nouveaux besoins imposés par la crise sanitaire au printemps 2020, le plan d'urgence vélo a soutenu la pratique renforcée de « la petite reine » : 1 000 nouvelles places de stationnement vélo, une augmentation de la flotte de plus de 200 vélos à assistance électrique pour les maisons des mobilités, une extension de la zone géographique de déploiement des offres privées de vélos en libre-service, un doublement de l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique... De plus, une expérimentation d'élargissement des pistes cyclables sur les boulevards a été mise en place. Au-delà de cette significative adaptation liée au contexte sanitaire, Bordeaux Métropole se projette dans un nouveau Plan pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture. Lancé en 2020, en concertation avec les communes, associations et partenaires, le « Plan modes actifs : 2021-2024 » vise à renforcer les aménagements cyclables et piétonniers que compte déjà la métropole et améliorer le confort et la sécurité des usagers.



DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE ET DE L'AUTOPARTAGE

Changer les pratiques habituelles de la conduite, en favorisant des solutions telles que le covoiturage et l'autopartage pour réduire le nombre de véhicules dans les grandes aires urbaines nécessite certains aménagements.

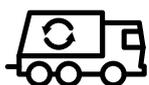
En ce qui concerne le covoiturage, l'axe Marcel Dassault – Pierre et Marie Curie à Mérignac a été le premier site en France équipé d'une voie réservée pour le covoiturage et les transports en commun. À partir de 2021, d'autres voies réservées vont voir le jour, comme sur le boulevard technologique de l'Aéroparc. Parallèlement, la Métropole continue de solliciter l'État afin que les grandes radiales d'accès à la métropole, dont l'A62, l'A63 et la RN89 soient équipées de voies réservées. Pour Bordeaux Métropole, l'autopartage représente également un enjeu majeur pour réduire progressivement le nombre de voitures circulant sur le territoire.



EXPÉRIMENTATION SUR LA CONVERSION DE LA FLOTTE DE BUS

Bordeaux Métropole envisage de faire disparaître les bus diesel et hybrides au plus tard à la fin de leur vie en 2027/2028, de tendre vers le 100 % bio-GNV (gaz naturel véhicule) et d'introduire progressivement une part significative de bus standards électriques (électricité verte). Concrètement, ceci permettrait d'aboutir à terme à l'électrification de 30 % des km bus parcourus et de faire diminuer de presque 85 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le coût d'investissement serait de 40 millions d'euros sur les 15 prochaines années. Cette orientation sera évolutive et pourra être corrigée en fonction des avancées technologiques liées à l'hydrogène. Dans ce cas, l'achat de 100 % de bio-GNV et d'électricité verte serait imposé au futur délégataire du réseau TBM. Une expérimentation sera mise en œuvre au printemps 2021 (un autobus standard mis à disposition pendant un mois).

RÉDUIRE POUR ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



427 459 tonnes DE DÉCHETS AU TOTAL
collectés et traités en 2019
(+0,53% par rapport à 2018)



501,48 kg/an/habitant DE DÉCHETS
(- 3% par rapport à 2010)
(hors services communaux et communautaires)



LES ENJEUX

Réduire globalement les déchets et améliorer leur prise en charge comme leur revalorisation s'avère capital pour préserver notre environnement et garantir notre santé. Sensibiliser à la réduction des déchets, envisager un système de recyclage, de collecte et de revalorisation efficace contribue à la création d'un cercle vertueux, où chaque déchet peut prétendre à une seconde vie. Valoriser le tri sélectif et promouvoir les « bons comportements » citoyens, participent aussi à se prémunir de la pollution directe que constitue les rejets de déchets dans la nature.

Soutenir une consommation responsable joue aussi sur les enjeux de production, en incitant les entreprises à s'inscrire dans des logiques plus durables et raisonnées. Pour accompagner ce changement de comportement, Bordeaux Métropole encourage la création d'une économie circulaire des déchets sur le territoire.

RÉDUIRE C'EST MIEUX CONSOMMER



EN AMONT, chaque geste compte pour réduire ses déchets. Privilégier les produits sans emballage plastique, s'orienter vers le vrac, utiliser des sacs réutilisables... c'est faire un pas de plus vers une consommation plus respectueuse de l'environnement, pouvant ralentir la production et la propagation dans la nature de microparticules et d'autres déchets polluants.

TRIER, C'EST CRÉER DE LA VALEUR



OBJECTIFS

Réduire de 15 % le tonnage de déchets par hab/an d'ici 2030

par rapport à 2010



501,48
kg/hab/an

465,28
kg/hab/an

Atteindre 65 % de valorisation matière des déchets en 2025



Diminuer de 50 % la quantité de déchets admise en centre de stockage en 2025



27531t

23644t

CE QUI A ÉTÉ FAIT

Aujourd'hui, la collecte des déchets ménagers s'effectue en régie communautaire sur 21 communes et via le SIVOM Rive droite pour 7 autres communes. L'année 2019 a été marquée par :

- le suivi de l'externalisation du service dans le centre historique de Bordeaux (démarré en septembre 2018) qui a permis de constater un niveau de propreté et de collecte satisfaisant,
 - la nouvelle organisation d'exploitation du centre de recyclage de Bordeaux Paludate,
 - l'agrandissement du centre de recyclage de Bordeaux Surcouf.
- Autant de nouveaux aménagements qui favorisent le traitement et la valorisation des déchets à l'échelle du territoire.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



6 000 TONNES DE BIO-DÉCHETS VALORISÉS

Afin de permettre à chaque ménage de revaloriser efficacement les déchets organiques, plus de 36 963 composteurs ont été distribués depuis 2012 soit plus de 6 000 tonnes de déchets valorisés.

Par ailleurs, 156 sites de compostage partagés, dont 85 nouveaux en 2019, ont vu le jour sur le territoire. De plus, des jardins « en trous de serrure » ont été mis en place. Associant un composteur à de petits potagers accessibles librement et gratuitement, ces solutions, initiées sur pas moins de 5 communes, permettent à certains de faire pousser leurs légumes à partir de restes alimentaires et à d'autres, de bénéficier d'une action collective.



Près de
40 000 composteurs
distribués depuis 2012

+ 3 926 en 2019

Taux de dotation de l'habitat pavillonnaire : 21,29 %

3 NOUVEAUX FRIGOS « ANTI-GASPI » SUR LE TERRITOIRE

Présents sur le territoire depuis 2018, les « frigos anti-gaspi » continuent à s'implanter dans la métropole. Mis en place en collaboration avec le centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine (Crepaq), l'association Les Frigos Solidaires, le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) de Bordeaux Métropole et les communes du territoire, ces réfrigérateurs en libre-service permettent à chacun de venir déposer des denrées alimentaires, pour que d'autres personnes puissent en bénéficier. Trois nouveaux frigos ont été implantés en 2019 sur Bègles, Bordeaux et Floirac pour un total de 12 sur le territoire.



5 600 JUNIORS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dispositif des Juniors du Développement Durable est destiné à sensibiliser les plus jeunes à l'écocitoyenneté, mais aussi à accompagner les enseignants dans l'apprentissage des gestes durables. Il accompagne les écoliers répartis de la maternelle à l'élémentaire dans les 28 communes de Bordeaux Métropole.

En 2018-2019, ce n'est pas moins de 5 603 enfants issus de 130 écoles qui ont participé à cette opération. En plus de rappeler les bons gestes pour continuer à réduire nos déchets comme notre consommation d'eau et d'énergie, le programme de cette action tente d'éveiller le jeune public aux logiques de production responsable, tout en le faisant réfléchir à l'émergence de nouvelles solutions innovantes pour changer durablement nos habitudes.



ET TOUT CECI A PERMIS...

DE RECYCLER



19 629 t
de verre



37 936 t
(emballage métallique
+ papier + carton)

DE PERMETTRE LA REPRISE



de 2 465 t de textiles usagés
via les 447 bornes implantées depuis 2009

Source Rapport annuel d'activité 2019 Bordeaux Métropole

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE

La réduction globale des déchets à l'échelle de la métropole passe par un effort quotidien de toutes les parties prenantes. Afin d'instaurer de nouveaux comportements citoyens et d'établir un écosystème durable, Bordeaux Métropole continue de soutenir les initiatives locales et de développer les bonnes pratiques citoyennes.



NOUVEAU PLAN DÉCHET 2021-2026 ET SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le modèle de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) que nous connaissons repose sur la collecte et le traitement des déchets, qui sont assurés par la Métropole. L'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets sont ambitieux : -15 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Après le plan Déchets 2015-2020 et le plan Zéro déchet Zéro gaspillage qui ont permis de limiter la production de déchets par habitant et de développer la sensibilisation, Bordeaux Métropole lance un Plan stratégique sur la période 2021-2026 qui s'appuie sur deux axes clés : réduire en priorité les tonnages de déchets et valoriser tout ce qui n'a pas pu être réduit en amont.



ÉTUDE DE LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

Pour soutenir un écosystème vertueux, la valorisation des biodéchets est importante dans la lutte de réduction des déchets. Dans son futur plan déchet, Bordeaux Métropole interrogera différentes solutions de traitement des biodéchets. Parmi elle la méthanisation permettant la décomposition de la matière organique en biogaz (méthane), eau et CO₂, sera étudiée. Grâce à la production de biogaz, la méthanisation offre une énergie renouvelable simple d'accès. La filière peut notamment prendre en charge les boues provenant des stations d'épuration et du traitement des eaux, les déchets gras solides, les résidus de la production alimentaire et les déchets provenant de l'industrie agricole. Sur la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles, l'objectif métropolitain est de passer de 20 000 MWh injectés dans le réseau de gaz naturel en 2020 à 27 000 MWh en 2035.



LANCEMENT DES « SUPER DÉFIS »

Pour promouvoir l'engagement individuel et rendre plus ludiques les actions en faveur du développement durable, le « défi des familles à énergie positive » propose chaque année aux ménages d'adopter de nouvelles pratiques pour réduire leur consommation et leur production de déchets. En 2020, Bordeaux Métropole transforme le concept pour présenter « Les Super Défis » qui ajoutent la mobilité et l'alimentation à ses thématiques. Un moyen convivial de prendre soin de l'environnement, tout en faisant des économies. En complément, les défis seront accompagnés d'un programme d'ateliers, de visites et de rencontres, de même qu'un site permettant de suivre les évolutions de chacun.



LABELLISATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ÉCOLES

Pour évoluer vers une société plus responsable, il est important de former les générations futures. C'est pourquoi, la Métropole se fixe pour objectif d'accompagner 15 000 enfants et 2 nouvelles écoles par an dans l'apprentissage des bons réflexes et l'adoption des gestes écoresponsables. Une labellisation sera bientôt lancée pour récompenser les établissements scolaires qui s'engageraient dans cette voie : le label E3D, Établissement en Démarche de Développement Durable.

D'autres expérimentations sont en cours avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) pour envisager de nouvelles actions. L'idée étant d'aborder les problématiques de développement durable par le prisme de l'éducation aux médias, notamment grâce à l'intervention de journalistes en classe.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE

Finaliser l'observatoire territorial du développement durable.

Mettre en place un budget vert coloré.

Engager la 11^e modification du PLUi « transition écologique ».

Etudier la mise en place d'une Zone à faible émission mobilité (ZFE-m) intercommunale.

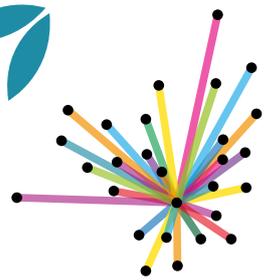
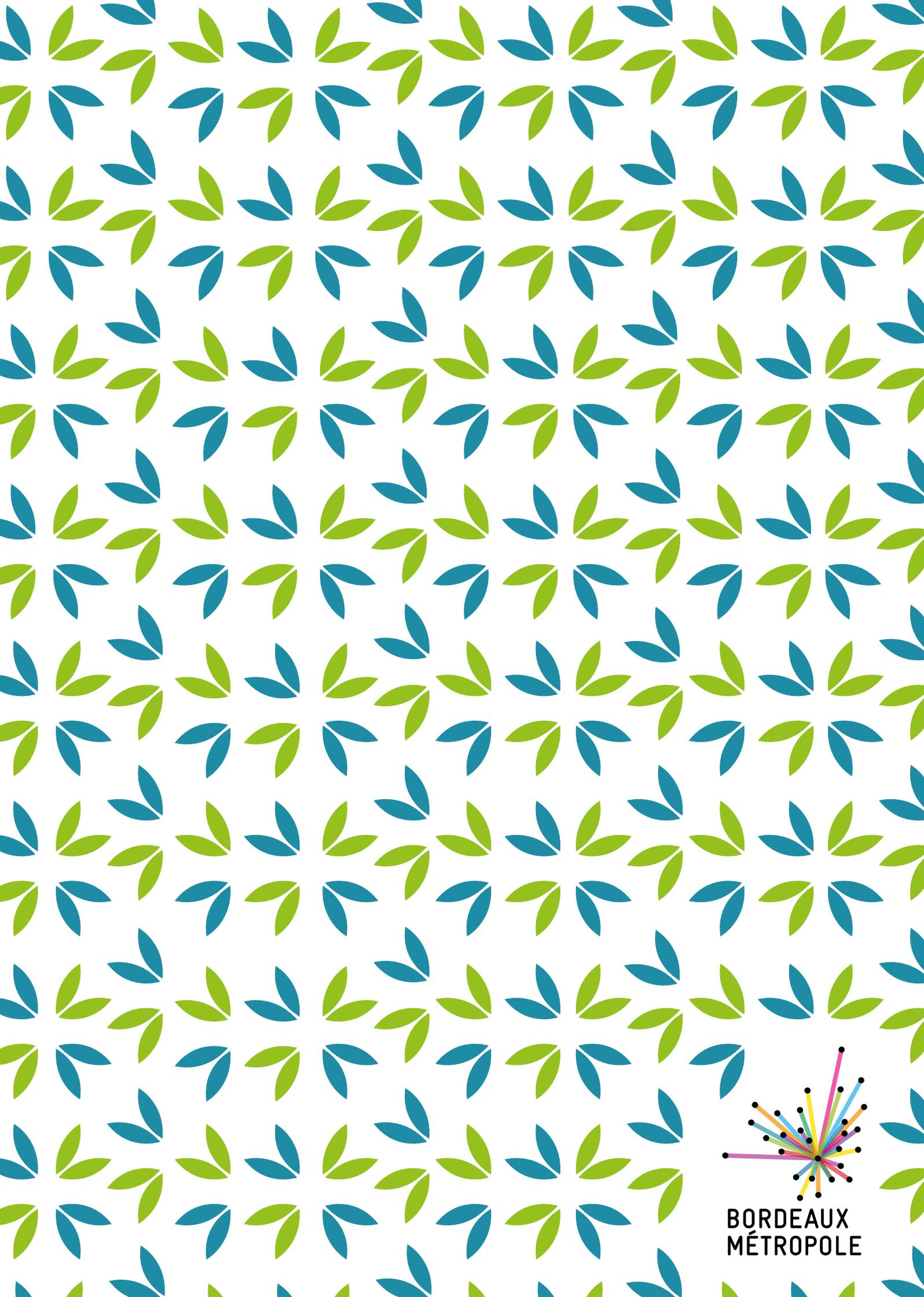
Définir une stratégie de résilience agricole et alimentaire.

Définir un programme de formation à destination des agents.

Conforter le réseau des élus « territoires en transitions ».
Mettre en place un programme annuel.

Dynamiser l'animation des acteurs du territoire (entreprises RSE, SDE, Plan climat, écocitoyens...).

Renforcer les coopérations territoriales sur les enjeux des transitions.



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**